Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)
EPCI en FPU de 20 à 40 000 habitants
CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE DU JEUDI 14 MARS 2019
COMPTE RENDU SOMMAIRE A L'ATTENTION DES ELUS

SÉANCE DU JEUDI 14 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf (2019), le quatorze (14) mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Bourdelles, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice.

Date de la convocation : 8 mars 2019
Date d'affichage de la convocation : 8 mars 2019
Nombre de membres en exercice : 60

* * *

48 titulaires présents : M. André-Marc BARNETT, M. François GUILLOMON, M. Serge ISSARD, M. Bernard PAGOT, M. Richard GAUTHIER, M. Gilles JAUTARD, M. Christian BOUIN, M. Yannick DUFFAU, M. Jean-Louis SAUMON, M. Bastien MERCIER, M. Jean-Pierre JAUSSERAND, M. Jean-Claude TRENTIN, M. Jean-Marc FRAICHE, M. Jean-Pierre MALIRAT, M. Alain DOUX, M. Thierry BOS, M. Philippe MOUTIER, Mme Chantal PICON, M. Michel DESPUJOL, Mme Marie-Josée DANDIEU, M. Bernard CASTAGNET, Mme Bernadette COUSIN, M. Bruno MARTY, Mme Martine BOUILLON, M. Mario COVOLAN, M. Luc SONILHAC, Mme Aline MARTIN, Mme Marie-Françoise MAURIAC, M. Alain BREUILLE, M. Michel LATRILLE, Mme Clara DELAS, M. Joël DOUX, Mme Michèle CHOVIN, M. Gilbert ALAMINOS, M. Francis ZAGHET, M. Michel NOFFRAY, M. Jacky BRITTON, M. Thierry GOURGUES, M. Didier LECOURT, M. Franck BOULIN, M. Christian MALANDIT-SALLAUD, M. Stéphane DENOYELLE, Mme Aude DELPEYROU, M. Francis DUSSILLOLS, Mme Virginie CHIOETTO, M. Philippe MOUTE, M. Henri JOANCHICOY, M. Patrick MONTO.

* * *

2 titulaires ayant donné pouvoir à un autre titulaire : M. Guy DUBOUILH (Maire de Berthez) titulaire absent excusé, a donné pouvoir à M. Michel LATRILLE (Maire de Loupiac de la Réole), M. Pascal LAVERGNE (Monségur), titulaire absent excusé, a donné pouvoir à M. Patrick MONTO (Maire de Savignac).

* * *

1 suppléant votant : Mme Martine MALLET (suppléante de Mme Nicole ETIENNE, Maire de Saint-Martin de Sescas).

* * *

4 titulaires absents excusés et non suppléés : M. Philippe CAMON-GOLYA (Maire d'Auros), M. Éric DUCHAMPS (Auros), M. Roger NETTE (Caudrot), Mme Patricia BROUSSE (Monségur).

* * *

5 titulaires absents non excusés et non suppléés : M. François MERVEILLEAU (Maire de Casseuil), M. Jean-Pierre LOUSTALOT (La Réole), Mme Solange MENIVAL (La Réole), Mme Laure JORDAN (La Réole), Mme Rebecca BECERRO-ALVAREZ (Monségur).

* * *

Information : 5 suppléants présents non votants : M. Jean-Michel MASCOTTO (Bourdelles), M. Christian DARTIGOLLES (Brouqueyran), Mme Sylvie VERDOUX (Les Esseintes), M. Gérard GAY (Loupiac de la Réole), M. Michel LARTIGUE (Saint-Laurent-du-Plan).

* * *

Présidence de séance : M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;
Secrétaire de séance : M. Christian BOUIN, Maire de BOURDELLES

* * *

Votants : 51

* * *

NB : Ce compte-rendu est avant tout un verbatim des échanges qui ont lieu en conseil communautaire. Il a vocation à être utilement complété par la note de synthèse adressée à tous les élus en vue de la préparation du dit conseil communautaire ; note de synthèse qui retrace quant à elle l'objet, les motivations et les propositions des délibérations soumises au vote des élus.

* * *

Accueil du Maire de Bourdelles, Christian BOUIN, qui présente sa commune.

* * *

Le Président constate que le quorum est atteint et donne information sur les pouvoirs reçus (cf. ci-dessus, mentions légales).

Désignation d'un secrétaire de séance : Christian BOUIN, Maire de BOURDELLES, est élu à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2019 à l'unanimité.

* * *

- *Compte-rendu des délégations du Conseil au Président : il sera fait état oralement des principales décisions prises par le Président par délégation du Conseil Communautaire dans le cadre de la délibération DEL 2016 003 du 14 janvier 2016 depuis le dernier conseil communautaire ; un tableau synthétique ainsi que l'ensemble des détails et précisions concernant chacune de ces décisions sont disponibles sur demande écrite des élus communautaires auprès du DGS de la CdC. Sont jointes également les décisions du Président prises au nom de la compétence « urbanisme » de la CdC et en particulier l'exercice ou l'abandon du Droit de préemption sur les zones sur lesquelles la CdC est compétente (documents dédiés et joints au présent envoi dématérialisé).*

NB : Depuis le dernier conseil communautaire du 20 décembre 2018, le Président n'a été amené à prendre aucune décision par délégation du conseil communautaire concernant le Droit de Préemption Urbain (DPU).

Informations sur les décisions prises par le Président par délégation du Conseil Communautaire : pas de remarque, pas de question.

* * *

ADMINISTRATION GENERALE

- Autorisation de signature de l'accord cadre du projet de Contrat Local de Santé à l'échelle du Syndicat Mixte Sud Gironde (4 CdC) : Il est rappelé que le Contrat Local de Santé participe à la construction de la dynamique territoriale de santé. Il permet la rencontre du projet porté par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine et des aspirations des communautés de communes pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations. **L'objectif global est d'améliorer les contextes sociaux et environnementaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local**. Ainsi à l'échelle du Sud Gironde (4 CDC: Réolais en Sud Gironde, Sud Gironde, Bazadais et Convergence Garonne), le Contrat Local de Santé permet d'élaborer un programme d'actions de lutte contre les inégalités sociales de santé. Pour la réalisation de ce programme d'actions, le comité de pilotage du 21 janvier 2019 a validé dans un premier temps, un projet d'accord-cadre reposant sur 4 axes :

AXE 1 : Promouvoir l'évolution de l'offre de soins d'un territoire en mutation
AXE 2 : Encourager des environnements et des milieux de vie favorables à la santé
AXE 3 : Renforcer le pouvoir d'agir des populations
AXE 4 : Favoriser le « Bien Vieillir »

Il convient donc d'autoriser le Président à signer cet accord le 04 avril 2019 à la Mairie de Cadillac qui marque la poursuite de l'engagement de la Communauté de Communes dans le CLS.
Pour information, le comité de pilotage a demandé aux partenaires suivants de signer l'accord-cadre le 04 avril prochain: Les 4 CDC du Pôle Sud Gironde, Département de la Gironde, Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, CARSAT, CH Sud Gironde, CLSM, Education Nationale, MSA , DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), URPS Médecins libéraux, URPS Infirmiers, URPS chirurgiens-dentistes, UNAASS (Union Nationale des Associations agréées d'usagers du système de santé), CPAM, CTS (Conseil Territorial de Santé Sud Gironde), Sous-Préfecture de Langon.

Interventions de la salle :
La signature du CLS était initialement prévue le 4/4/2019 mais repoussée à une date ultérieure.
M. Bernard CASTAGNET demande si des élus peuvent rejoindre les ateliers sur l'un des 4 axes pour porter les besoins du territoire.

Adopté à l'unanimité

* * *

RESSOURCES HUMAINES

- Modifications au tableau des effectifs ---- Création de postes nécessaires au fonctionnement des services :

Pôle « Services à la Population » : il est rappelé qu'en raison du départ de la directrice générale adjointe du pôle « service à la population » par voie de mutation, un appel à candidatures a été lancé. Suite à une série d'entretiens, il a été décidé de procéder au recrutement, par voie de mutation, d'un agent titulaire de la Fonction Publique Territoriale dont le grade est Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives (CTAPS) Principal. La collectivité n'ayant pas de poste vacant sur le grade précité, il est nécessaire de créer le dit poste en modifiant son tableau des effectifs.

Pôle « Administration Générale » : créations de deux postes d'Attaché Territorial Principal à 35/35ème (Catégorie A) et nomination des agents suite à la réussite de concours.

Fort des éléments précités, il est donc proposé au Conseil communautaire :

- de créer un poste de Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal (catégorie A), à 35/35ème à compter 15 mars 2019,
- de créer deux postes d'Attaché Territorial Principal (catégorie A), à 35/35ème à compter 15 mars 2019.

Le projet de tableau des effectifs modifié au 15 mars 2019 est annexé à la présente note.

Interventions de la salle :
Le Président informe que le recrutement a été lancé à l'automne pour remplacer Ninon Garneret. Un candidat a été retenu qui vient de Castillon Pujols (CdC). Il a le grade de CTAPS alors que la précédente DGA était Attachée territoriale.

Adopté à l'unanimité

* * *

RESSOURCES HUMAINES

- Adoption de la convention d'adhésion au service d'assistance en gestion de contrat d'assurance du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde : Il est rappelé que le marché d'assurance statutaire de la collectivité étant arrivé à échéance, un nouveau marché a été lancé. Suite à une mise en concurrence un marché de deux ans a été conclu avec la CNP assurance. La CNP Assurances propose que le Centre de Gestion de la Gironde devienne l'interlocuteur de la collectivité afin d'apporter son expertise dans le suivi de notre contrat, de nos futurs sinistres, et des annexes contractuelles sur des prestations particulières actionnables en lien avec les autres services du Centre de Gestion. Le Centre de Gestion fera bénéficier notre structure de toute son expertise en matière de sinistralité et de montage de dossiers. De plus il garantit de disposer systématiquement d'interlocuteurs mais surtout de référents formés et experts sur les domaines précités. Une partie de la cotisation annuelle (soit 6%) qui aurait dû être réglée à l'assureur sera versée au Centre de Gestion pour son intervention, mais le montant global à payer reste inchangé au regard du marché public conclu avec le prestataire. Il est donc proposé au Conseil communautaire d'adopter la convention d'adhésion au service d'assistance en gestion de contrat d'assurance du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde.

Adopté à l'unanimité

* * *

RESSOURCES HUMAINES

- Approbation des modalités d'accueil et d'indemnisation des jeunes volontaires du Service Civique : Monsieur le président rappelle que la Communauté de Communes accueille des jeunes pour effectuer des missions d'intérêt général dans le cadre d'un service civique au sein de certains de ses services. Pour chaque service civique une convention est signée entre la Communauté de Communes et l'association Cap Solidaire - Union des Acteurs de l'économie sociale et solidaire du Sud Gironde, qui a reçu l'agrément de l'Etat et met à disposition les jeunes exécutant leurs services civiques. La Communauté de Communes ne rémunère pas les jeunes lors de leurs services civiques, mais paie directement « la prestation complémentaire » qui tient lieu de défraiement des transports et des repas. Le Comptable public en date du 21 février 2019 demande que « la prestation complémentaire » soit désormais imputée sur le compte 64138 et donne lieu à l'établissement d'un bulletin d'indemnités. Monsieur le Président propose de verser « la prestation complémentaire » aux jeunes mis à disposition dans le cadre d'un service civique en établissant un bulletin d'indemnités et d'imputer cette dépense au compte 64138-Chapitre 012 – nomenclature comptable M14. Fort des éléments précités, il est proposé au Conseil communautaire :

➢ d'autoriser M. le Président à prendre toutes les mesures utiles relatives à l'accueil, à l'indemnisation des volontaires du Service Civique ;

➢ d'autoriser le versement d'une indemnité complémentaire de 107,78 euros mensuellement, au moyen d'un bulletin d'indemnités, à chaque volontaire du Service Civique pendant toute la durée de son contrat ;

➢ que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de fonctionnement du budget principal, chapitre 012, compte 64138 au titre de l'exercice 2019 ;

➢ de prévoir les crédits afférents à la dépense précitée dans le budget et d'imputer cette charge dans le compte 64138.

Adopté à l'unanimité

* * *

PETITE ENFANCE

• Adoption des modifications concernant les règlements de fonctionnement des structures petite enfance (EAJE) de la collectivité : La Communauté de Communes propose aujourd'hui aux familles du territoire une offre d'accueil variée répondant aux besoins des enfants de moins de trois ans :

- 3 multi accueils collectifs implantés à Auros, La Réole et Monségur ;
- 1 multi accueil comprenant un accueil collectif, un accueil familial et une halte-garderie itinérante, implanté à Saint Pierre d'Aurillac ;
- 1 Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) avec Guichet Unique Petite Enfance implanté sur Auros, Monségur, La Réole et St Pierre d'Aurillac
- 1 Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP) localisé à La Réole.

Cette complémentarité des différents modes d'accueil est essentielle pour offrir une diversité d'offres répondant à une hétérogénéité des demandes.

En mars 2018, face au contexte prégnant de mutation (évolution des besoins, nouvelles réglementations, intégration d'une nouvelle structure au sein de la Communauté de Communes en janvier 2017), l'ensemble des règlements de fonctionnement des multi accueils ont été harmonisés suite à une élaboration collective et approuvés par le conseil communautaire.

La réglementation concernant l'obligation vaccinale des enfants a évolué en janvier 2018, de nouvelles directives concernant la protection des données personnelles ont aussi vu le jour.

Par ailleurs, la réflexion collective au sein des établissements s'est poursuivie par un travail sur les protocoles médicaux et leur harmonisation.

La liste des maladies à éviction en multi-accueil est aujourd'hui commune à l'ensemble des structures.

Cette réflexion a été approuvée par les médecins référents des structures et médecins des services de PMI qui ont aussi collaborés à cette élaboration.

Aussi, afin de prendre en compte ces nouvelles règlementations et harmonisation, de les rendre lisibles à l'ensemble des usagers, et de permettre une cohérence et équité de traitement au sein du territoire, le règlement de fonctionnement a fait l'objet d'ajustements en ce sens.

En conséquence, il sera proposé, d'adopter par délibération les modifications et ajouts apportés aux règlements de fonctionnement des 4 multi accueil situés à Saint Pierre d'Aurillac, La Réole, Auros et Monségur.

Les projets de règlements (en format PDF, 4 projets de règlements, 1 par structure) sont joints en annexe (en téléchargement libre, cf. ci-dessous) du présent envoi.

Adopté à l'unanimité

* * *

PETITE ENFANCE

• Demande de subvention 2019 au CD 33 pour le fonctionnement des structures petite enfance de la collectivité (EAJE et RAM) : Comme les années précédentes, il est proposé au conseil de délibérer afin de solliciter le Conseil Départemental 33 pour une aide au fonctionnement de chacune de nos structures d'accueil collectif de jeunes enfants (multi-accueil et RAM), aide accordée en fonction des places d'accueil offertes dans chacune de ces structures. Cette subvention est forfaitaire

et calculée sur la base de nos capacités d'accueil et elle est pondérée de notre coefficient de solidarité (1.07 en 2019).
Il convient aussi de renouveler la demande de conventionnement annuelle liée à la place réservée.
Pour rappel, il s'agit de mettre à disposition de la Direction de la promotion de la santé, service de Protection Maternelle et Infantile de la Réole une place d'accueil au titre du soutien à la parentalité.
A ce titre, un temps renforcé agent est déployé au sein de l'établissement équivalent à 0.5 ETP ainsi que le temps d'intervention de la psychologue.
Une collaboration étroite entre la structure et le service PMI est organisée afin de mettre en cohérence les actions de tous au profit des usagers concernés.

Détails sur le calcul de la subvention 2019 :

RAM AUROS : 3811 x 0,5 x 1.07 = 2038.88 (3811 x 0,5 etp x CDS) ;
RAM MONSEGUR : 3811 x 0,5 x 1.07 =2038.88 (3811 x 0,5 etp x CDS) ;
RAM LA REOLE : 3811 (3811 x 1etp) x1.07 = 4077.77
Total RAM :8155.53 euros

MULTI ACCUEIL AUROS : 1,52x20x220x1.07 =7156.16 euros ;
MULTI ACCUEIL LA REOLE : 1,52x24x220x1.07 =8587.39 euros ;
MULTI ACCUEIL MONSEGUR : 1,52 x18x220x1.07 =6440.54 euros ;
MULTI ACCUEIL ST PIERRE : 1,52x35x220x1.07 =12523.28 euros.
Total 4 multi-accueils : 34707.37 euros

Place réservée (à La Réole) : 41.33x220x1.07 = 9729.08euros

Total subvention 2019 :8155.53 +34707.37+9729.08 = 52 591.98 euros

Adopté à l'unanimité

* * *

SPORT

- Projet de réhabilitation complète du skate-parc intercommunal à La Réole ---- Autorisation de demandes de subventions et plan de financement : Le skate parc intercommunal situé au Parc de Calonge a été inauguré en 2006. Il est constitué d'une aire d'évolution de 540m2 composée de 6 modules de glisse en acier, le tout reposant sur une surface en enrobé bitumineux permettant la pratique du skate-board, du roller, de la trottinette ou encore du BMX.

Depuis plusieurs années, l'équipement affiche des signes d'usures et d'obsolescences et fait l'objet d'une surveillance particulière des services de la CdC qui veillent à garantir la sécurité des usagers. Également, une enquête menée auprès du public a fait remonter la question de la sécurité liée à la dégradation dans le temps mais plus généralement à un besoin de renouvellement des surfaces de glisse pour répondre aux tendances actuelles, disciplines nouvelles afin de générer une attractivité autour de ce type d'équipement qui compte un public très large qu'il s'agisse de débutants ou de pratiquants plus confirmés.
En conséquence, il est proposé la construction d'un nouvel équipement qui devra être construit en lieu et place de l'actuel avec une possibilité d'extension pour accueillir une piste à « bosse » (appelée également « piste pumptrack ») qui viendrait entourer l'aire d'évolution principale. Il devra permettre une pratique sécurisée pour un public très large toute au long de l'année, 7 jours sur 7 avec des horaires d'été et d'hiver précisées dans le règlement d'utilisation. Le site n'est pas éclairé.
Enfin, proche du centre-ville, un équipement comme un skate parc est très apprécié des pratiquants. Il est identifié comme un réel outil de développement des activités sportives de glisse urbaine mais aussi un véritable lieu de vie, de rencontre et d'échange faisant parti du patrimoine sportif et culturel du territoire. La fréquentation, qui a baissé ces dernières années pour les raisons évoqués et qui reste difficile à mesurer, est composée par des « habitués » venant de La Réole ou des Communes voisines,

des personnes de passage dans la région et cherchant un « spot » de glisse, etc. Le projet global de réhabilitation du parcours de Calonge porté par la Ville de La Réole et inscrit au budget 2019 (cf magazine municipal de décembre 2018), prévoit la création d'espaces multi-activités en réponses à des enjeux de santé publique, de loisirs et où la pratique sportive joue un rôle prépondérant au regard des vertus qu'elle possède. Ainsi, le projet de rénovation du Skate Parc Intercommunal s'inscrit dans le sillage du projet global porté par la Ville de La Réole qui a pour ambition de redynamiser ce site.

Le budget prévisionnel de l'opération a été réévalué à **147 780 euros HT,** travaux, fournitures, études et prestations compris.

Le pilotage de ce projet s'accompagne d'ores et déjà d'une recherche de subventions et de tous accompagnements financiers auprès des partenaires institutionnels identifiés.

Le plan de financement tenant compte des éléments connus au 1er Février 2019 est le suivant :

Dépenses		Recettes			
Détail	***Montant HT***	***Détail***	***Montant HT***		
Travaux	141 380	D.E.T.R	25 000 €	*16,92%*	*Taux mini 25%- plafond 100 000€*
Études diverses	6400	Conseil Départemental de la Gironde	32 100 €	*21,72 % (avec CDS de 1.07)*	*Taux 20% bonifié de 10% car projet porté par un EPCI+ CDS2019 - plafond 100 000€*
		CAF FAPT	44 334 €	*30%*	30% du montant HT
		Autofinancement CdC RSG	46 346 €	*31.36 %*	
TOTAL	**147 780**	**TOTAL**	**147 780**		

Pour 68.63 % de subventionnement

Interventions de la salle :

M. Marc-André BARNETT demande pourquoi le projet de city stade d'Aillas n'a pas été classé d'intérêt communautaire alors que d'autres communes en ont bénéficié.

Francis ZAGHET indique qu'une décision d'arrêter le financement de ce type d'équipement a été prise par la CdC. Concernant La Réole, l'équipement (skate parc) est obsolète, la pratique est devenue dangereuse.

B. Castagnet rappelle que les projets de city-stades avaient été initiés avec le réolais via un programme de financement des équipements sportifs de plein air à Camiran, Mongauzy, Morizès, St Hilaire, Fontet, plus un skate park à La Réole

M. André-Marc BARNETT demande pourquoi les scolaires d'Aillas n'ont pas d'accès au gymnase d'Auros. M. Jean-Louis SAUMON lui répond qu'il y a des créneaux pour tous les élèves. Il se met à disposition des enseignants d'Aillas. Le transport doit par contre être pris en charge par la commune.

Francis ZAGHET ajoute que le pôle sportif de la Réole est en réfection et que les collégiens et lycéens de La Réole occupent actuellement beaucoup de créneaux à Auros mais que cela est temporaire. Il rappelle avoir réservé des fonds pour permettre l'utilisation des équipements du territoire (médiathèques, pôle sportif d'Auros) grâce à un soutien aux frais de transport des écoles.

Sur l'apprentissage de la natation, c'est sur demandes des enseignants. Le calendrier est fixé par l'éducation nationale. La Communauté de communes prend intégralement les frais pour la piscine et le transport alors que la CdC n'est pas compétente.

Adopté à l'unanimité

* * *

ECONOMIE

- Modification du plan de financement de l'étude de préfiguration de la pépinière d'entreprise -- Demande de subvention LEADER : Il est proposé de délibérer afin de faire évoluer le plan de financement de l'étude de faisabilité pour l'aménagement d'une pépinière / incubateur d'entreprises. Suite à différents échanges avec les services de la Région Nouvelle Aquitaine et du Pays du Sud Gironde il est proposé de modifier le plan de financement de la manière suivante :

Dépenses éligibles (HT)	***43 605,00***
Autofinancement (20%)	8 721,00
DETR (35%)	15 261,75
LEADER (45%)	19 622,25

Pour mémoire, la DETR a été acquise et doit faire l'objet d'une demande de prorogation. Le plafond d'aides maximum pour LEADER est de 20 000 €. Le fait de ne pas demander de participation à la Région pour l'étude n'obère en rien une participation future de cette collectivité à l'investissement puisque le projet éventuel à venir est inscrit dans le contrat d'attractivité de dynamisation et de cohésion en cours de définition avec la Région.

Adopté à l'unanimité

* * *

TOURISME

- Adoption des nouvelles modalités de gestion du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées : Depuis la loi du 22 juillet 1983 le Département de la Gironde a mis en œuvre le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) prévu à l'article L 361-1 du Code de l'Environnement. Le PDIPR, dont la mission initiale est de garantir la protection foncière des chemins ruraux, constitue un axe majeur de la politique touristique départementale pour aménager durablement et équitablement le territoire girondin. Par délibération du 18 décembre 2018, le Département de la Gironde s'est doté d'un nouveau règlement d'intervention financier pour la gestion des chemins inscrits au PDIPR. Ainsi, la gestion du PDIPR est partagée entre le Département et les Territoires. Le Département assure la gestion, l'aménagement et la promotion des grands itinéraires départementaux (GR, Voies jacquaires, parcours de grande itinérance à caractère interdépartemental, national et européen) et il définit en partenariat avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) les nouveaux schémas communautaires d'itinérance pour lesquels « des délégations de compétence » sont signées. Les inscriptions des chemins sont validées par le Département.

Interventions de la salle :

M. Bernard CASTAGNET indique que 2 instances vont travailler à la classification des chemins : COPIL et Co Tech avec associations de randonneurs, associations athlétisme, chasseurs.

Les communes seront associées à la suite des Co Tech.

La CdC devra prendre en responsabilité les chemins de randonnées d'intérêt communautaire. Le département donnera 80€/km par an pour leur entretien. Certains chemins seront classés en boucles communales à la charge des communes.

Adopté à l'unanimité

* * *

URBANISME – HABITAT

- Prescription de l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat : Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques. A partir d'un diagnostic de la situation existante, le PLH définit les objectifs à

atteindre, notamment l'offre nouvelle de logements et de places d'hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les territoires. Les travaux du PLH, animés par le SIHPEM, ont débuté, mais il est nécessaire de prescrire à nouveau la procédure, car la précédente avait été prescrite avant la modification des périmètres des Communautés de Communes. Il est donc proposé aux élus de prescrire la procédure de PLH en fixant notamment les personnes publiques associées à l'élaboration et les modalités de concertation.

Adopté à l'unanimité

* * *

URBANISME – HABITAT

- Attribution d'une subvention dans le cadre de l'OPAH-RU de la ville de La Réole : Considérant les avis favorables du comité technique et les agréments ANAH, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une subvention dans le cadre de l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain) pour un dossier de propriétaire occupant (prime sortie de vacance).

Nom	Description succincte	Coût des travaux (H.T.)	Montant total subvention CdC
LENG Hélène	Réhabilitation logement vacant	23 266,55 €	**1 000 €**

Adopté à l'unanimité

* * *

FINANCES

- Approbation du compte de gestion (CG) 2018 - Budget principal : Il s'agit de délibérer pour adopter formellement le compte de gestion (CG) 2018 du budget considéré, CG fourni par notre Trésorière (Mme FUMARD, Trésorerie de La Réole).

Adopté à l'unanimité

- Approbation du compte de gestion (CG) 2018 - Budget annexe Maison de Santé Rurale : Il s'agit de délibérer pour adopter formellement le compte de gestion (CG) 2018 du budget considéré, CG fourni par notre Trésorière (Mme FUMARD, Trésorerie de La Réole).

Adopté à l'unanimité

- Approbation du compte de gestion (CG) 2018 - Budget annexe Lotissement Ecopôle La Réole : Il s'agit de délibérer pour adopter formellement le compte de gestion (CG) 2018 du budget considéré, CG fourni par notre Trésorière (Mme FUMARD, Trésorerie de La Réole).

Adopté à l'unanimité

- Approbation du compte de gestion (CG) 2018 - Budget annexe Bâtiment artisanal Frimont : Il s'agit de délibérer pour adopter formellement le compte de gestion (CG) 2018 du budget considéré, CG fourni par notre Trésorière (Mme FUMARD, Trésorerie de La Réole).

Adopté à l'unanimité

- Approbation du compte de gestion (CG) 2018 - Budget annexe « Réseau des écoles de

musique » (REM) : Il s'agit de délibérer pour adopter formellement le compte de gestion (CG) 2018 du budget considéré, CG fourni par notre Trésorière (Mme FUMARD, Trésorerie de La Réole).

Adopté à l'unanimité

- Approbation du compte de gestion (CG) 2018 - Budget annexe Bois Majou : Il s'agit de délibérer pour adopter formellement le compte de gestion (CG) 2018 du budget considéré, CG fourni par notre Trésorière (Mme FUMARD, Trésorerie de La Réole).

Adopté à l'unanimité

- Approbation du compte de gestion (CG) 2018 - Budget annexe Ordures ménagères : Il s'agit de délibérer pour adopter formellement le compte de gestion (CG) 2018 du budget considéré, CG fourni par notre Trésorière (Mme FUMARD, Trésorerie de La Réole).

Adopté à l'unanimité

- Approbation du compte de gestion (CG) 2018 – Budget annexe Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) : Il s'agit de délibérer pour adopter formellement le compte de gestion (CG) 2018 du budget considéré, CG fourni par notre Trésorière (Mme FUMARD, Trésorerie de La Réole).

Adopté à l'unanimité

* * *

FINANCES

- Vote du Compte administratif (CA) 2018 – Budget principal : Il s'agit de voter le compte administratif 2018 du budget considéré ; les informations budgétaires globales étant jointes au présent envoi avec le détail en fonctionnement et en investissement des résultats et un récapitulatif de la situation d'ensemble de tous les comptes administratifs 2018 (présentation de type Powerpoint).

RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL	
Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	**8 341 715,61**
Recettes de fonctionnement	**8 819 199,47**
Résultat de l'exercice	**477 483,86**
Résultat antérieur reporté 2017 (002)	***2 092 564,94***
Résultats section de fonctionnement	**2 570 048,80**
Investissement	
Dépenses d'investissement	**1 834 814,48**
Recettes d'investissement	**3 232 775,95**
Solde	**1 397 961,47**
Solde d'exécution reporté 2017 (001)	***-1 604 695,10***
Résultats section d'investissement	**-206 733,63**
Résultat global de clôture sans RAR	**2 363 315,17**
RAR Dépenses	**522 033,69**
RAR Recettes	**159 017,25**
Solde des restes à réaliser 2018 sur 2019	**-363 016,44**
Résultat global de clôture avec RAR	**2 000 298,73**

Sortie du Président Francis ZAGHET
Jean Pierre Jausserand, Maire de Caudrot et doyen de l'assemblée, devient le Président de séance (pour toutes les délibérations d'adoption de comptes administratifs).

Adopté à l'unanimité

- Vote du Compte administratif (CA) 2018 - Budget annexe Maison de Santé Rurale (MSR) : Il s'agit de voter le compte administratif 2018 du budget considéré ; les informations budgétaires globales étant jointes au présent envoi avec le détail en fonctionnement et en investissement de nos résultats et un récapitulatif de la situation d'ensemble de tous les comptes administratifs 2018 (présentation de type Powerpoint).

RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET Maison de santé rurale	
Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	186 864,55
Recettes de fonctionnement	186 864,66
Résultat de l'exercice	0,11
Résultat antérieur reporté 2017 (002)	-0,33
Résultats section de fonctionnement	-0,22
Investissement	
Dépenses d'investissement	186 196,31
Recettes d'investissement	165 828,31
Solde	-20 368,00
Solde d'exécution reporté 2017 (001)	*20 368,36*
Résultats section d'investissement	0,36
Résultat global de clôture sans RAR	0,14
RAR Dépenses	0,00
RAR Recettes	
Solde des restes à réaliser 2018 sur 2019	0,00
Résultat global de clôture avec RAR	0,14

NB : Bernard CASTAGNET ne prend pas part au vote
Adopté à l'unanimité

- Vote du Compte administratif (CA) 2018 - Budget annexe Lotissement Ecopôle La Réole : Il s'agit de voter le compte administratif 2018 du budget considéré ; les informations budgétaires globales étant jointes au présent envoi avec le détail en fonctionnement et en investissement de nos résultats et un récapitulatif de la situation d'ensemble de tous les comptes administratifs 2018 (présentation de type Powerpoint).

Adopté à l'unanimité

RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ECOPOLE	
Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	367 800,91
Recettes de fonctionnement	387 692,17
Résultat de l'exercice	19 891,26
Résultat antérieur reporté 2017 (002)	*11 268,36*
Résultats section de fonctionnement	31 159,62
Investissement	
Dépenses d'investissement	351 316,46
Recettes d'investissement	358 816,08
Solde	7 499,62
Solde d'exécution reporté 2017 (001)	*-9 631,34*
Résultats section d'investissement	-2 131,72
Résultat global de clôture sans RAR	29 027,90
RAR Dépenses	
RAR Recettes	
Solde des restes à réaliser 2018 sur 2019	0,00
Résultat global de clôture avec RAR	29 027,90

- Vote du Compte administratif (CA) 2018 – Budget annexe Bâtiment artisanal Frimont : Il s'agit de voter le compte administratif 2018 du budget considéré ; les informations budgétaires globales étant jointes au présent envoi avec le détail en fonctionnement et en investissement de nos résultats et un récapitulatif de la situation d'ensemble de tous les comptes administratifs 2018 (présentation de type Powerpoint).

Adopté à l'unanimité

RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET BATIMENT FRIMONT	
Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	3 646,93
Recettes de fonctionnement	3 646,93
Résultat de l'exercice	0,00
Résultat antérieur reporté 2017 (002)	*0,00*
Résultats section de fonctionnement	0,00
Investissement	
Dépenses d'investissement	25 309,40
Recettes d'investissement	32 457,56
Solde	7 148,16
Solde d'exécution reporté 2017 (001)	*83 730,63*
Résultats section d'investissement	90 878,79
Résultat global de clôture sans RAR	90 878,79
RAR Dépenses	
RAR Recettes	
Solde des restes à réaliser 2018 sur 2019	0,00
Résultat global de clôture avec RAR	90 878,79

- Vote du Compte administratif (CA) 2018 – Budget annexe « Réseau des écoles de musique » (REM) : Il s'agit de voter le compte administratif 2018 du budget considéré ; les informations budgétaires globales étant jointes au présent envoi avec le détail en fonctionnement et en

investissement de nos résultats et un récapitulatif de la situation d'ensemble de tous les comptes administratifs 2018 (présentation de type Powerpoint).

Adopté à l'unanimité

RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET RESEAU DES ECOLES DE MUSIQUE	
Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	244 018,81
Recettes de fonctionnement	244 018,81
Résultat de l'exercice	0,00
Résultat antérieur reporté 2017 (002)	*0,00*
Résultats section de fonctionnement	0,00
Investissement	
Dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement	
Solde	
Solde d'exécution reporté 2017 (001)	
Résultats section d'investissement	
Résultat global de clôture sans RAR	0,00
RAR Dépenses	
RAR Recettes	
Solde des restes à réaliser 2018 sur 2019	0,00
Résultat global de clôture avec RAR	0,00

- Vote du Compte administratif (CA) 2018 - Budget annexe Lotissement Bois Majou : Il s'agit de voter le compte administratif 2018 du budget considéré ; les informations budgétaires globales étant jointes au présent envoi avec le détail en fonctionnement et en investissement de nos résultats et un récapitulatif de la situation d'ensemble de tous les comptes administratifs 2018 (présentation de type Powerpoint).

Adopté à l'unanimité

RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET BOIS MAJOU	
Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	255 277,02
Recettes de fonctionnement	954 295,37
Résultat de l'exercice	699 018,35
Résultat antérieur reporté 2017 (002)	-7 033,62
Résultats section de fonctionnement	691 984,73
Investissement	
Dépenses d'investissement	928 062,95
Recettes d'investissement	163 463,46
Solde	-764 599,49
Solde d'exécution reporté 2017 (001)	95 682,02
Résultats section d'investissement	-668 917,47
Résultat global de clôture sans RAR	23 067,26
RAR Dépenses	
RAR Recettes	
Solde des restes à réaliser 2018 sur 2019	0,00
Résultat global de clôture avec RAR	23 067,26

- Vote du Compte administratif (CA) 2018 – Budget annexe Ordures ménagères (OM) : Il s'agit de voter le compte administratif 2018 du budget considéré ; les informations budgétaires globales

étant jointes au présent envoi avec le détail en fonctionnement et en investissement de nos résultats et un récapitulatif de la situation d'ensemble de tous les comptes administratifs 2018 (présentation de type Powerpoint).

Adopté à l'unanimité

RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ORDURES MENAGERES	
Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	**2 476 765,09**
Recettes de fonctionnement	**2 477 002,48**
Résultat de l'exercice	**237,39**
Résultat antérieur reporté 2017 (002)	**92,35**
Résultats section de fonctionnement	**329,74**
Investissement	
Dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement	
Solde	
Solde d'exécution reporté 2017 (001)	
Résultats section d'investissement	
Résultat global de clôture sans RAR	**329,74**
RAR Dépenses	
RAR Recettes	
Solde des restes à réaliser 2018 sur 2019	**0,00**
Résultat global de clôture avec RAR	**329,74**

- Vote du Compte administratif (CA) 2018 – Budget annexe Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) : Il s'agit de voter le compte administratif 2018 du budget considéré ; les informations budgétaires globales étant jointes au présent envoi avec le détail en fonctionnement et en investissement de nos résultats et un récapitulatif de la situation d'ensemble de tous les comptes administratifs 2018 (présentation de type Powerpoint).

Adopté à l'unanimité

RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET GEMAPI	
Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	**148 542,44**
Recettes de fonctionnement	**236 369,86**
Résultat de l'exercice	**87 827,42**
Résultat antérieur reporté 2017 (002)	***0,00***
Résultats section de fonctionnement	**87 827,42**
Investissement	
Dépenses d'investissement	**6 989,16**
Recettes d'investissement	**10 642,25**
Solde	**3 653,09**
Solde d'exécution reporté 2017 (001)	***0,00***
Résultats section d'investissement	**3 653,09**
Résultat global de clôture sans RAR	**91 480,51**
RAR Dépenses	
RAR Recettes	
Solde des restes à réaliser 2018 sur 2019	**0,00**
Résultat global de clôture avec RAR	**91 480,51**

* * *

FINANCES

- Affectation du résultat 2018 au Budget 2019 – Budget principal : Il convient de voter la décision d'affectation du résultat global du budget considéré (CA 2018) en vue de la préparation du budget primitif (BP) 2019 considéré (vote prévu le 4 avril 2019).

Adopté à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL	
001 - Report du résultat en investissement (R+)Excédent ou (D-) Déficit	**-206 733,63 €**
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	***569 750,07 €***
RAR Dépenses	522 033,69 €
RAR Recettes	159 017,25 €
002 Report du résultat en fonctionnement (R+)Excédent ou (D-) Déficit	**2 000 298,73 €**

- Affectation du résultat 2018 au Budget 2019 - Budget annexe Maison de Santé Rurale (MSR) : Il convient de voter la décision d'affectation du résultat global du budget considéré (CA 2018) en vue de la préparation du budget primitif (BP) 2019 considéré (vote prévu le 4 avril 2019).

Adopté à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET MSR	
001 - Report du résultat en investissement (R+)Excédent ou (D-) Déficit	**0,36 €**
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €
RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
002 Report du résultat en fonctionnement (R+)Excédent ou (D-) Déficit	**-0,22 €**

- Affectation du résultat 2018 au Budget 2019 - Budget annexe Lotissement Ecopôle La Réole : Il convient de voter la décision d'affectation du résultat global du budget considéré (CA 2018) en vue de la préparation du budget primitif (BP) 2019 considéré (vote prévu le 4 avril 2019).

Adopté à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ECOPOLE	
001 - Report du résultat en investissement (R+)Excédent ou (D-) Déficit	**-2 131,72 €**
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	***2 131,72 €***
RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
002 Report du résultat en fonctionnement (R+)Excédent ou (D-) Déficit	**29 027,90 €**

- Affectation du résultat 2018 au Budget 2019 - Budget annexe Bâtiment artisanal Frimont : Il convient de voter la décision d'affectation du résultat global du budget considéré (CA 2018) en vue de

la préparation du budget primitif (BP) 2019 considéré (vote prévu le 4 avril 2019).

Adopté à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET FRIMONT	
001 - Report du résultat en investissement (R+)Excédent ou (D-) Déficit	**90 878,79 €**
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €
RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
002 Report du résultat en fonctionnement (R+)Excédent ou (D-) Déficit	**0,00 €**

- Affectation du résultat 2018 au Budget 2019 - Budget annexe « Réseau des écoles de musique » (REM) : Il convient de voter la décision d'affectation du résultat global du budget considéré (CA 2018) en vue de la préparation du budget primitif (BP) 2019 considéré (vote prévu le 4 avril 2019).

Adopté à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET REM	
001 - Report du résultat en investissement (R+)Excédent ou (D-) Déficit	**0,00 €**
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €
RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
002 Report du résultat en fonctionnement (R+)Excédent ou (D-) Déficit	**0,00 €**

- Affectation du résultat 2018 au Budget 2019 - Budget annexe Bois Majou : Il convient de voter la décision d'affectation du résultat global du budget considéré (CA 2018) en vue de la préparation du budget primitif (BP) 2019 considéré (vote prévu le 4 avril 2019).

Adopté à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET BOIS MAJOU	
001 - Report du résultat en investissement (R+)Excédent ou (D-) Déficit	**-668 917,47 €**
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	***668 917,47 €***
RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
002 Report du résultat en fonctionnement (R+)Excédent ou (D-) Déficit	**23 067,26 €**

- Affectation du résultat 2018 au Budget 2019- Budget annexe Ordures ménagères : Il convient de voter la décision d'affectation du résultat global du budget considéré (CA 2018) en vue de la préparation du budget primitif (BP) 2019 considéré (vote prévu le 4 avril 2019).

Adopté à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ORDURES MENAGERES	
001 - Report du résultat en investissement (R+)Excédent ou (D-) Déficit	**0,00 €**
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €
RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
002 Report du résultat en fonctionnement (R+)Excédent ou (D-) Déficit	**329,74 €**

- Affectation du résultat 2018 au Budget 2019– Budget annexe Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) : Il convient de voter la décision d'affectation du résultat global du budget considéré (CA 2018) en vue de la préparation du budget primitif (BP) 2019 considéré (vote prévu le 4 avril 2019).

Adopté à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET GEMAPI - ASA BARIE	
001 - Report du résultat en investissement (R+)Excédent ou (D-) Déficit	**13 752,20 €**
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €
RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
002 Report du résultat en fonctionnement (R+)Excédent ou (D-) Déficit	**47 602,83 €**

AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET GEMAPI - ASA MONGAUZY	
001 - Report du résultat en investissement (R+)Excédent ou (D-) Déficit	**0,00 €**
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €
RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
002 Report du résultat en fonctionnement (R+)Excédent ou (D-) Déficit	**11 995,16 €**

AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET GEMAPI - ASA FONTET	
001 - Report du résultat en investissement (R+)Excédent ou (D-) Déficit	**0,00 €**
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €
RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
002 Report du résultat en fonctionnement (R+)Excédent ou (D-) Déficit	**7 177,52 €**

AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET GEMAPI - Union des ASA	
001 - Report du résultat en investissement (R+)Excédent ou (D-) Déficit	**0,00 €**
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €
RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
002 Report du résultat en fonctionnement (R+)Excédent ou (D-) Déficit	**17,34 €**

AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET GEMAPI	
001 - Report du résultat en investissement (R+)Excédent ou (D-) Déficit	**3 653,09 €**
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €
RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
002 Report du résultat en fonctionnement (R+)Excédent ou (D-) Déficit	**87 827,42 €**

* * *

FINANCES

- Prise d'acte (sans vote) du rapport sur l'égalité femmes / hommes au sein de la collectivité et des politiques publiques : Plusieurs dispositions de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes impactent les collectivités locales. Les communes et EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants sont en particulier dans l'obligation de présenter un rapport sur l'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le projet de rapport est annexé au présent envoi.

Adopté à l'unanimité

* * *

FINANCES

- Vote sur le débat d'orientations budgétaires (DOB) 2019 : Vous trouverez joint au présent envoi en format numérique (format PDF) un rapport d'orientations budgétaires complet devant servir de support au DOB 2019, dans lequel vous retrouverez tous les éléments rétrospectifs et prospectifs sur la situation financière et budgétaire de la collectivité.

La note du DOB 2019 ainsi que la présentation powerpoint seront joints en annexes.

Interventions de la salle :

Le Président présente les documents

M. Guillomon (Aillas) dénonce une croissance trop rapide des dépenses et en particulier des dépenses de personnel.

Mme Martin exprime également une inquiétude sur la croissance des charges face aux recettes qui stagnent.

Le Président indique que les demandes sont collectées. Les commissions travaillent et présentent des projets nouveaux.

M Guillomon ne comprend pas le choix historique de 2 équipements distants de 3 kms concernant la lecture publique (avec les incidences sur les actuels couts de fonctionnement).

Le Président indique que le service répond à des besoins avec plus de 3 000 adhérents.

JL SAUMON rappelle qu'il existe 2 médiathèques car il n'y avait sur aucun site préexistant de surface suffisante pour obtenir des financements importants de la DRAC.

M. Bernard CASTAGNET indique que des choix sont à assumer par les élus pour ces équipements qui favorisent l'éducation.

M. Monto présente les demandes nouvelles en investissement sur les bâtiments et en particulier 20 000 euros pour la climatisation du multi accueil de La Réole.

Il rappelle le besoin d'achat d'un tracteur (170K€).

M. Bernard CASTAGNET présente les demandes nouvelles en investissement :

** Fonds de concours à Monségur Centre Beauséjour = 10K€ ;*

** Fonds de concours à Auros – participation aménagement de parkings et voies = 10K€ ;*

** Projet de méthaniseur avec 9 agriculteurs. Budget 4,4M€ une étude pré-opérationnelle = 10K€ de subvention.*

** Projet sur Bagas : étude pour la mise en valeur de ces éléments patrimoniaux sur le territoire en lien avec la piste cyclable. Travailler à la privatisation de cet espace. Demande = 6 000 € HT (possibilité de financement par la Région Nouvelle Aquitaine à 50%).*

Le Président présente les demandes de fonds de concours pour les projets d'OPAH RU (sur la ville de La Réole) et d'OPAH-TE (sur tout le territoire).

Il présente l'inscription des crédits de paiement 2019 pour le PLU-i.

Il précise qu'il y a des dépenses nouvelles en administration générale dont les études pour le futur siège administratif.

M. Dussillols présente le budget GEMAPI : Budget essentiellement constitué en fonctionnement des contributions aux 3 syndicats + 140K€ études sur les systèmes d'endiguement en 2019 avec le groupement de commande avec les CdC voisines.

Selon Christian MALLANDIT-SALLAUD, 1 enfant sur 2 ne connait pas les services de la CdC. Comment est-il prévu de communiquer sur les services de la CdC ? Qu'est-ce que la CdC peut engager pour la formation des jeunes, leur permettre la mobilité et l'emploi ?

Selon lui, le projet de territoire doit inclure dans le budget des dépenses pour les jeunes.

M. Lecourt travaille avec les services pour examiner les besoins de communication, communiquer sur les temps forts, communiquer sur les programmes à la fois sur les outils papier, presse, site internet.

Le DGS rappelle que les services de la CdC communiquent les programmes des ALSH via les écoles dans les cartables des enfants. Il y a également des interventions des équipes jeunesse dans le collège et dans le lycée.

Vote à l'unanimité pour acter le fait qu'il y ait eu un débat.
Adopté à l'unanimité

* * *

Questions diverses :

- *M. Bernard CASTAGNET indique qu'une réunion de l'USTOM a eu lieu et qu'il va falloir aller au prochain conseil syndical car il y a des décisions à prendre pour plus d'apports volontaires (et moins de collecte en PaP) ;*
- *Il est rappelé que si les communes ne veulent pas transférer la compétence assainissement en 2020, il faut délibérer avant fin juin 2019.*

Actuellement, 6 communes ont délibéré pour refuser le transfert. Le seuil de population est atteint mais il manque 3 communes pour atteindre les 9 nécessaires pour valider le refus et envoyer la demande à la Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 10 (minuit dix).

Le Président en exercice,

Francis ZAGHET
Président de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde

Francis ZAGHET
Président de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 15 MARS 2019

Filières/ Grades ou emplois fonctionnels	Postes Permanents	ETP créés
Administrative	**22**	**21,57**
C1	**6**	**5,57**
Adjoint administratif	6	5,57
C2	**4**	**4,00**
Adjoint administratif principal de 2ème classe	4	4,00
B1	**1**	**1,00**
Rédacteur territorial	1	1,00
C3	**1**	**1,00**
Adjoint administratif principal 1ère classe	1	1,00
A1	**7**	**7,00**
Attaché territorial	7	7,00
A2	**3**	**3,00**
Attaché principal	3	3,00
Animation	**52**	**39,03**
C1	**29**	**23,92**
Adjoint d'animation principal 2ème classe	2	2,00
Adjoint d'animation	27	21,92
C2	**6**	**5,64**
Adjoint d'animation principal 2ème classe	6	5,64
B1	**17**	**9,47**
Animateur	17	9,47
Culturelle	**9**	**9,00**
C1	**4**	**4,00**
Adjoint du patrimoine des bibliothèques	4	4,00
B1	**1**	**1,00**
Assistant de conservation	1	1,00
B2	**1**	**1,00**
Assistant de conservation principal de 2ème classe	1	1,00
C3	**2**	**2,00**
Adjoint du patrimoine des bibliothèques principal de 1ère classe	2	2,00
A1	**1**	**1,00**
Bibliothécaire territorial	1	1,00
Emplois fonctionnels	**4**	**4,00**
A	**4**	**4,00**
DGS EPCI 20-40 000 H	1	1,00
DGA EPCI 20-40 000 H	3	3,00
Médico-sociale	**10**	**9,49**
C1	**1**	**1,00**
Auxiliaire de puericulture	1	1,00
C2	**5**	**5,00**
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	5	5,00
B1	**1**	**1,00**
Infirmière de classe normale	1	1,00
A1	**2**	**1,49**
Puericultrice classe normale	1	1,00
Infirmière en soins généraux de classe normale	1	0,49
A3	**1**	**1,00**
Puéricultrice territoriale hors classe	1	1,00
Sociale	**9**	**8,94**
C1	**4**	**3,94**
Agent social	4	3,94
C2	**1**	**1,00**
Agent social principal de 2ème classe	1	1,00
B1	**3**	**3,00**
Educateur de jeunes enfants	3	3,00
B2	**1**	**1,00**
Educateur principal de jeunes enfants	1	1,00
Technique	**26**	**22,01**
C1	**22**	**18,01**
Adjoint technique	16	12,70
Adjoint technique principal 2ème classe	5	4,94
Adjoint technique principal 1ère classe	1	0,37
B3	**1**	**1,00**
Technicien principal 1ère classe	1	1,00
B1	**2**	**2,00**
Technicien	2	2,00
A2	**1**	**1,00**
Ingénieur principal	1	1,00
Sportive	**2**	**2,00**
A2	**1**	**1,00**
Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal	1	1,00
B	**1**	**1,00**
Educateur des APS	1	1,00
Total général	**134**	**116,04**